



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

À Manille : Evelyn Balais-Serrano
Coordinatrice régionale pour l'Asie/Pacifique
Coalition pour la CPI
Tel : +632 456 6196 ou +632 926 7882
E-mail : serrano@coalitionfortheicc.org

À New York : Michelle Reyes
Officier de liaison pour l'Asie/Pacifique
Coalition pour la CPI
Tel : (+) 1 646 465 8520
E-mail : reyes@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Oriane Maillet
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tel : (+31) 70 311 10 82
E-mail : maillet@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

2 mai 2011

La Coalition mondiale appelle les Maldives à rejoindre la Cour pénale internationale

L'adhésion au Statut de Rome doit être une priorité dans la lutte contre l'impunité

New York, Etats-Unis – La Coalition pour la Cour pénale internationale —un réseau de plus de 2 500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays—appelle les Maldives à renforcer leur engagement à la justice internationale et à l'état de droit en adhérant au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). La Coalition a choisi les Maldives pour cible de sa Campagne de ratification universelle (CRU) pour le mois de mai 2011. La CRU est une campagne mensuelle encourageant les pays qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre la CPI.

Dans une lettre au président des Maldives M. Mohamed Nasheed, datée du 2 mai 2011, la Coalition a exhorté le gouvernement des Maldives à faire de l'adhésion du Statut de Rome—le traité fondateur de la première cour internationale permanente au monde à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide—une priorité. Le Statut de Rome est entré en vigueur en juillet 2002 et est aujourd'hui soutenu par plus de la moitié des nations du monde. À ce jour, 114 États ont ratifié ou adhéré au traité, et 139 en sont signataires.

La Coalition a encouragé les Maldives à s'assurer de l'aboutissement de son processus d'adhésion. Au cours de la présentation de son rapport à la *2^{nde} Consultation parlementaire Asie/Pacifique sur l'universalité du Statut de Rome* qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) du 9 au 11 mars 2011, le ministre de la Justice M. Ahmed Sali Sawad a déclaré que le Comité de la sécurité nationale était en train d'évaluer l'adhésion des Maldives au Statut et qu'il devait présenter son rapport lors de la prochaine session parlementaire. La Coalition espère que le Parlement fera avancer le processus en organisant un débat approfondi sur l'approbation du Statut.

« La décision des Maldives de rejoindre la CPI reflète son désir de participer aux efforts collectifs de la communauté internationale pour la justice internationale », a déclaré Evelyn Balais-Serrano, coordinatrice régionale de la Coalition pour l'Asie et le Pacifique. « Elle indique sa détermination à mettre un terme à l'impunité aux niveaux national et mondial. »

L'adhésion des Maldives au Statut de Rome renforcera la voix de la région Asie et Pacifique, région sous-représentée à la CPI. À ce jour, seuls sept États asiatiques ont rejoint la Cour : l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, le Japon, la République de Corée, la Mongolie et le Timor Oriental. Compte tenu du rôle majeur joué par les Maldives au sein de l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (ASACR) en tant que président, où elles sont représentées par la Secrétaire générale Mme Fathimath Dhiyana Saeed, l'adhésion des Maldives encouragera les autres États de la région à rejoindre ce mouvement mondial de plus en plus important visant à mettre fin à l'impunité pour les auteurs des crimes les plus graves.

« La Coalition encourage les Maldives à s'engager au sein de ce nouveau système de justice internationale et à respecter son engagement vis-à-vis de la promotion et de la protection des droits de l'homme qu'elle a prouvée à travers de son rôle actuel de président de l'ASACR », a noté William Pace, coordinateur de la Coalition.

En tant qu'État partie, les Maldives seraient capables de participer de manière active à l'Assemblée des États parties (AEP) de la CPI, au cours de laquelle les États prennent d'importantes décisions concernant l'administration de la Cour, y compris l'élection des juges et des procureurs. L'année prochaine, le mandat de six juges, du procureur en chef ainsi que de deux procureurs adjoints arrivera à son terme. En adhérant au traité avant le 2 septembre 2011, les Maldives pourront nommer des candidats à ces postes clés afin de garantir une bonne représentation nationale et régionale au sein de ce nouveau mécanisme de justice internationale.

Contexte : *La CPI est la première cour internationale permanente au monde à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Elle compte à ce jour 114 États parties, soit plus de la moitié des nations du monde. Central au mandat de la Cour est le principe de complémentarité qui stipule que la Cour n'interviendra que si les juridictions nationales sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. À ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans six situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Kenya et en Libye. Elle a émis quinze mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a déclaré examiner au moins neuf situations sur quatre continents, dont en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigéria et en Palestine.*

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial de plus de 2 500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays œuvrant pour une Cour pénale internationale juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.coalitionfortheicc.org

###